



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

2070^e SÉANCE : 17 MARS 1978

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2070)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte de la Zambie :	
Lettre, en date du 9 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12589)	1

UN LIBRARY

JAN 19 1981

UN/SA COLLECTION

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2070^e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 17 mars 1978, à 10 h 30.

Président : M. Ivor RICHARD
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bolivie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2070)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte de la Zambie :
Lettre, en date du 9 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12589).

La séance est ouverte à 11 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte de la Zambie :

Lettre, en date du 9 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12589)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises précédemment par le Conseil, j'invite le représentant de la Zambie à prendre place à la table du Conseil et les représentants du Botswana, de Cuba, de l'Egypte, du Ghana, de la Haute-Volta, de la Jamaïque, du Mozambique, de la République démocratique allemande et de la République-Unie de Tanzanie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Mwale (Zambie) prend place à la table du Conseil, et M. Tlou (Botswana), M. Alarcón (Cuba), M. Abdel Meguid (Egypte), M. Boaten (Ghana), M. Bamba (Haute-Volta), M. Mills (Jamaïque), M. Lobo (Mozambique), M. Florin (République démocratique allemande) et M. Salim (République-Unie de Tanzanie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant de la République socialiste du Viet Nam, dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion. Selon la pratique habituelle et avec l'assentiment des membres du Conseil, je me propose d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Pham Duong (Viet Nam) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

3. M. LAI Ya-li (Chine) (*interprétation du chinois*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue à Son Excellence M. Mwale, ministre des affaires étrangères de Zambie, qui est venu participer en personne aux débats du Conseil de sécurité. Nous avons écouté attentivement sa déclaration [2068^e séance], dans laquelle il a exposé, avec des faits irréfutables à l'appui, les graves crimes d'intrusion massive en Zambie perpétrés par le régime raciste de Rhodésie du Sud et les a vigoureusement condamnés.

4. Récemment, tout en allant frénétiquement de l'avant s'agissant de cette fraude qu'est son "règlement interne", le régime raciste de Smith a accéléré la répression à l'intérieur du pays et l'agression à l'extérieur. Il a atteint de nouveaux sommets dans son arrogance réactionnaire. A la suite de son incursion armée au Botswana le 27 février, le régime de Smith a lancé une autre attaque de grande envergure contre la Zambie, utilisant des forces aéroportées et terrestres et provoquant pour le peuple zambien de très lourdes pertes en vies humaines et en biens. Mais Smith et ses acolytes ont l'effronterie de nier cet acte d'agression flagrante en disant qu'il s'agit d'une "opération de légitime défense". C'est là une logique de gangster, une logique fasciste pure et simple. Un acte aussi désespéré constitue non seulement une violation grave de la souveraineté et de la sécurité de la Zambie, mais aussi une provocation rageuse à l'ensemble des peuples africains et aux peuples du monde entier.

5. La situation actuelle en Afrique est excellente. Le peuple africain tout entier lutte courageusement pour éliminer les derniers bastions du colonialisme et du racisme en Afrique australe. La lutte armée au Zimbabwe et en Namibie ainsi que le mouvement de masse en Azanie se développent vigoureusement. S'appuyant mutuellement, cette lutte et ce mouvement de masse constituent un torrent révolutionnaire irrésistible qui assaille sans répit les

régimes réactionnaires de Smith et de Vorster. Aussi sûrement que le soleil se couche à l'occident, le régime de Smith, en proie à de terribles difficultés, tente de recourir à la force militaire pour contraindre la Zambie et les autres pays de première ligne à retirer leur appui à la juste lutte du peuple zimbabwéen. Cela ne prouve nullement sa force, mais bien au contraire révèle sa faiblesse et le fait que sa fin est proche. Les actes iniques de Smith ne peuvent que pousser plus encore les pays et les peuples d'Afrique à renforcer leur lutte commune contre le racisme. Aussi longtemps qu'existera le racisme, le peuple zimbabwéen poursuivra sa lutte résolue et indomptable pour l'indépendance et la libération jusqu'à la victoire finale. Les Etats de première ligne et les autres Etats africains ont le devoir sacré d'apporter à la lutte du peuple zimbabwéen un appui dans les domaines militaire, politique, économique et autres, conformément aux principes de la Charte et aux résolutions de l'Organisation de l'unité africaine, de façon à obtenir l'émancipation complète du continent africain tout entier. Les racistes ont beau recourir à des manœuvres et à des complots avec la protection et l'appui d'une superpuissance, et l'autre superpuissance, qui se proclame "l'allié naturel" du peuple africain, a beau tenter de s'ingérer dans la lutte de libération des peuples d'Afrique australe et de la saper, ils ne pourront pas modifier la fin ignominieuse du régime raciste de Smith, qui n'échappera pas à la chute finale. L'Afrique appartient aux peuples d'Afrique. Ces derniers seront certainement en mesure d'assurer des lendemains heureux à la libération totale du continent africain s'ils renforcent leur unité et excluent toute ingérence extérieure.

6. La délégation chinoise condamne vigoureusement le régime raciste de Smith pour ses actes criminels d'agression contre la Zambie, appuie fermement la Zambie et les autres pays d'Afrique australe dans leur juste lutte contre le colonialisme et le racisme et manifeste son admiration sans bornes pour la juste position adoptée par le Gouvernement et le peuple de la Zambie, qui défient la force brutale et appuient fermement la lutte du peuple zimbabwéen. La délégation chinoise estime que le Conseil de sécurité doit adopter une résolution condamnant catégoriquement les actes criminels d'agression commis par le régime raciste de Smith contre la Zambie et félicitant et appuyant la Zambie pour sa juste attitude.

7. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais en commençant exprimer la gratitude de la délégation des Etats-Unis au Ministre des affaires étrangères de Zambie pour avoir pris le temps, malgré ses nombreuses activités, de venir personnellement assister le Conseil dans l'examen de la question à l'ordre du jour. Certains représentants des Etats-Unis et moi-même avons eu à plusieurs reprises l'occasion de nous entretenir avec M. Mwale sur l'évolution de la situation en Afrique australe, ce que nous avons particulièrement apprécié.

8. L'attaque du 6 mars perpétrée par les forces du régime de Smith contre la Zambie n'est que la dernière en date dans le cadre de la tragédie qui persiste en Rhodésie. Les Etats-Unis partagent pleinement l'indignation exprimée avec tant d'éloquence par le Ministre des affaires étrangères de Zambie [2068^e séance] et les autres orateurs. Les Etats-Unis ont exprimé ce sentiment immédiatement après

avoir été informés de ce dernier incident. Nous partageons également la préoccupation exprimée par le Ministre en ce qui concerne le fait que l'escalade de la violence dans la région pourrait avoir de graves répercussions sur la paix dans la région, et même dans le monde. Le fait qu'au cours des trois derniers mois le Conseil a été le témoin d'attaques armées perpétrées par le régime de Smith contre le Mozambique, le Botswana et la Zambie, donne la mesure du danger.

9. Cependant, de l'avis de la délégation des Etats-Unis, l'issue dans la crise de Rhodésie est claire : on ne pourra éliminer le danger que représente le régime de Smith pour les Etats africains voisins et pour la paix en Afrique australe que si le régime illégal est remplacé par un Etat indépendant du Zimbabwe établi sur la base d'élections libres et équitables, avec un véritable gouvernement de la majorité. C'est l'objectif que le Gouvernement des Etats-Unis et le Gouvernement du Royaume-Uni, en coopération avec les Etats de première ligne, poursuivent activement depuis un an. L'ambassadeur Young, dans sa déclaration au Conseil le 14 mars [2067^e séance], a indiqué que les Etats-Unis estimaient que le plan anglo-américain, qui a fait l'objet d'une discussion et d'un examen longs et approfondis, représentait le meilleur espoir d'un règlement pacifique de la crise rhodésienne et d'une transition rapide vers l'indépendance sur la base du gouvernement par la majorité et que c'était la seule façon de mettre fin à ce cycle tragique de conflit et de carnage.

10. J'ai noté avec préoccupation la déclaration du Ministre des affaires étrangères selon laquelle sept hélicoptères Chinook de fabrication américaine avaient participé à l'attaque rhodésienne contre la Zambie. Je suis autorisé à dire — et l'ambassade des Etats-Unis à Lusaka l'a fait savoir au Gouvernement zambien — que le Gouvernement des Etats-Unis n'a jamais fourni ou accepté de fournir à un pays tiers ni n'a appris qu'un pays tiers aurait fourni des hélicoptères Chinook ou des hélicoptères de type semblable à un pays quelconque d'Afrique australe. A la connaissance du Gouvernement des Etats-Unis, il n'existe pas d'hélicoptères de ce genre dans la région. D'autre part, l'ambassade des Etats-Unis à Lusaka a offert son aide au Gouvernement zambien dans l'identification de tout hélicoptère rhodésien abattu au cours des récentes opérations militaires. Le Gouvernement des Etats-Unis est disposé, si le Gouvernement zambien y consent, à envoyer un représentant du Ministère de la défense pour examiner, de concert avec les représentants du Gouvernement zambien, les débris des hélicoptères abattus afin d'en déterminer le type et d'obtenir le numéro de fabrication ou tout autre renseignement qui permettrait d'en identifier le pays d'origine.

11. Mon gouvernement est convaincu qu'une solution pacifique peut être trouvée au Zimbabwe et que les événements tragiques des derniers jours n'ont pas à se reproduire. Ce qui est indispensable, c'est de renouveler notre engagement à poursuivre le but que tous nous nous sommes fixé. Je peux assurer les membres du Conseil qu'en ce qui nous concerne nous ne ménagerons aucun effort pour que le Zimbabwe accède à l'indépendance.

12. Comme nous n'aurons sans doute pas d'autre occasion de prendre la parole en ce qui concerne le projet de

résolution dont nous sommes saisis [S/12603], j'ajouterai que les Etats-Unis appuieront ce projet mais que, comme les membres le savent, cela ne modifie en aucune manière la position que nous avons adoptée à l'égard de précédentes résolutions mentionnées dans le projet.

13. M. HUSSON (France) : Je voudrais en premier lieu saluer la présence de Son Excellence Siteke Mwale, ministre des affaires étrangères de Zambie, qui nous a fait l'honneur de venir en personne participer à nos débats. La France entretient d'amicales relations avec son pays; elle est très consciente de la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement la Zambie en raison des incursions entreprises sur son territoire. C'est donc avec une vive sympathie et la plus grande attention que ma délégation a pris connaissance des indications données au Conseil sur les récents événements qui se sont produits dans ce pays.

14. Les débats actuels du Conseil s'inscrivent dans le prolongement de ceux qu'il a conduits ces derniers jours à propos de la Rhodésie. En effet, au moment même où nous venions d'entamer l'examen du problème posé par l'annonce de l'arrangement intervenu le 3 mars à Salisbury, les forces du régime rebelle pénétraient en Zambie. Cette action pouvait difficilement ne pas apparaître comme un geste de défi à l'égard de nos travaux. Victimes de cette attaque, les autorités de Lusaka se sont trouvées pleinement justifiées à nous demander de condamner une intervention qui, en tout état de cause, constitue une violation flagrante de la souveraineté d'un Etat indépendant, Membre de l'Organisation des Nations Unies.

15. Pour sa part, dès qu'il a eu connaissance des faits qui motivent notre réunion, le Gouvernement français, par le truchement du porte-parole du Ministère des affaires étrangères, les a dénoncés en ces termes :

“Alors même que le Conseil de sécurité est réuni depuis le 6 mars pour débattre du problème rhodésien, le Gouvernement français ne peut que condamner les raids en territoire zambien effectués par l'armée du régime illégal d'Ian Smith. Ces interventions militaires constituent une escalade dangereuse pour la paix en Afrique australe et ne peuvent que retarder les efforts de paix entrepris en vue d'un règlement pacifique, règlement auquel nous n'avons cessé d'être attachés.”

16. La liste des expéditions menées par les forces d'Ian Smith dans les territoires des Etats voisins est malheureusement déjà longue, comme nous l'ont rappelé plusieurs orateurs. Le Conseil a déjà eu à connaître de raids similaires contre la Zambie, notamment en 1973, et aussi contre le Botswana et le Mozambique.

17. Le régime de Salisbury s'obstine apparemment à croire que de telles actions lui assureront la tranquillité. Or, dans le genre de situation que connaît la Rhodésie, celles-ci ont pour seul résultat d'accroître la tension déjà sérieuse et les risques d'un élargissement du conflit. Elles provoquent aussi de nombreux deuils et suscitent de légitimes et durables ressentiments. Elles accumulent enfin ruines et destructions, obligeant le pays attaqué à mobiliser des ressources qu'il aurait pu autrement affecter à son développement.

18. Le régime illégal de Salisbury doit percevoir la réprobation unanime que suscitent partout de telles opéra-

tions et se convaincre que le rétablissement de la paix en Rhodésie ne saurait résulter d'incursions hostiles dans les pays voisins, pas plus que d'un refus de considérer la réalité, mais seulement d'une entente par la voie de la négociation avec tous les partis rhodésiens. Telle est, à notre avis, l'une des leçons essentielles qui s'est dégagée du précédent débat du Conseil.

19. En lançant ses forces en territoire zambien, Ian Smith n'a fait qu'attirer, comme s'il en était encore besoin, l'attention du monde sur l'impérieuse nécessité de réaliser dans son pays le transfert du pouvoir à la majorité, sans quoi le cycle de la violence ne pourrait que continuer.

20. Il importe que le Conseil condamne résolument les opérations comme celles qui viennent d'être lancées sur le territoire de la Zambie. Mon pays appuiera donc le projet de résolution que nous a proposé le représentant de l'Inde hier au nom de six Etats membres du Conseil [S/12603].

21. M. HULINSKÝ (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Ma délégation a écouté avec beaucoup d'attention la déclaration du Ministre des affaires étrangères de Zambie le 15 mars dernier [206^{7e} séance], déclaration dans laquelle ont été exposées de façon détaillée les circonstances dans lesquelles s'est déroulée la récente attaque sanglante et préméditée commise par les racistes de Rhodésie du Sud contre la Zambie, pays souverain, et ont été révélées d'une manière tout aussi précise les causes et les buts de ces agressions du régime illégal contre les Etats africains indépendants.

22. Cela fait maintenant 12 ans que la République socialiste tchécoslovaque et de nombreux autres pays déplorent, au cours des discussions portant sur la question de la situation en Rhodésie du Sud dans différentes instances de l'Organisation des Nations Unies, la persistance du régime raciste dans ce pays, laquelle représente une menace constante à la paix et à la sécurité non seulement dans cette partie de l'Afrique, mais à travers le monde. La dernière attaque sauvage perpétrée par l'armée raciste contre la Zambie vient encore une fois confirmer le bien-fondé de ces craintes. Il apparaît manifeste que tant que le régime actuel de Salisbury ne sera pas totalement écarté le Conseil de sécurité sera contraint de revenir constamment sur cette question causée par les actes d'agression continuels et effrontés commis contre la population africaine du Zimbabwe ainsi que contre des Etats africains souverains. Au fur et à mesure que se renforce la lutte légitime et héroïque du peuple du Zimbabwe sous l'égide du Front patriotique, le régime de Smith prend des mesures de plus en plus désespérées pour retarder sa perte inévitable.

23. Le Ministre des affaires étrangères de Zambie, comme les représentants d'autres pays africains, a attiré l'attention sur le lien direct qui existe entre les manoeuvres du régime illégal pour imposer le prétendu plan de règlement interne à la majorité africaine et les plus récents actes d'agression perpétrés par ce régime le 27 février contre le Botswana et le 6 mars contre la Zambie. Le représentant de la Tanzanie a conclu :

“Cela veut dire tout simplement que, en ce qui concerne le régime de Smith, le prétendu règlement

interne n'a rien changé. Cela ne fait que prouver que Smith est décidé à poursuivre ses actes d'agression interne et externe." [Ibid., par. 77.]

24. Les actes d'agression commis par le régime raciste contre les Etats africains de première ligne visent nettement à émousser la volonté des peuples de ces pays dans leur soutien à la libération du Zimbabwe et représentent également, de façon indubitable, une tentative d'internationaliser le conflit et d'y entraîner d'autres Etats dans l'espoir évident de compter sur l'aide des pays qui ont des intérêts économiques, militaires et politiques directs dans cette région. Smith semble apparemment avoir quelque raison de compter sur l'appui des pays occidentaux qui, par leur complaisance, portent la responsabilité de la persistance de ce régime et de ces actes commis aveuglément. Nous en avons la preuve certaine dans les divers signes d'alarme de ces derniers temps, et notamment dans le prétendu règlement interne, faits qui ont montré comment a été appuyée et encouragée la dernière tentative de Smith et de sa clique pour se maintenir au pouvoir en Rhodésie du Sud.

25. Le fait que le Conseil de sécurité ait été obligé d'examiner aussi rapidement les questions relatives aux nouvelles manoeuvres du régime raciste à l'intérieur du territoire ainsi qu'aux actions agressives entreprises contre la Zambie indépendante met en lumière la situation extrêmement dangereuse qui règne dans cette partie du monde. Ce fait confirme également la nécessité pour le Conseil de prendre les mesures urgentes et efficaces qui s'imposent en vue d'éliminer dans les plus brefs délais le régime raciste et d'assurer le passage rapide du pouvoir à la majorité africaine.

26. La délégation tchécoslovaque partage le point de vue exprimé par le Ministre des affaires étrangères de Zambie lorsqu'il a déclaré :

"Si la communauté internationale ne réagit pas efficacement pour stopper une situation qui se détériore rapidement dans notre région, le conflit risque de s'étendre et de s'aggraver. Nous estimons de plus que l'Organisation des Nations Unies a la capacité d'aider à la recherche de solutions constructives aux problèmes de la Rhodésie du Sud, de la Namibie et de l'Afrique du Sud." [Ibid., par. 32.]

27. La délégation tchécoslovaque estime, pour sa part, que la plus importante contribution que l'ONU puisse apporter à la lutte des peuples d'Afrique australe est le strict respect et le renforcement des sanctions contre le régime de Salisbury et ses alliés d'Afrique du Sud.

28. M. VON WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) [interprétation de l'anglais] : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à m'associer aux vœux de bienvenue adressés par mes collègues au représentant de la Bolivie, l'ambassadeur Rolón Anaya. Ma délégation est certaine d'entretenir avec lui, au cours de notre travail commun ici même au Conseil de sécurité, les mêmes rapports de chaleureuse amitié qui ont toujours caractérisé les relations entre la Bolivie et la République fédérale d'Allemagne.

29. Il y a quelques jours [2067^e séance], j'ai réaffirmé dans cette salle la politique de mon gouvernement en ce qui

concerne la question de la Rhodésie du Sud. Nous avons condamné la violation de l'intégrité territoriale des pays voisins du Zimbabwe et déploré les pertes en vies humaines.

30. Ma délégation a écouté avec beaucoup d'intérêt le rapport détaillé du Ministre des affaires étrangères de la République de Zambie [2068^e séance] sur la plus récente attaque rhodésienne, survenue le 6 mars sur le territoire zambien. La Zambie a tout à fait raison de saisir cet organe de sa plainte et de nous demander de juger ces derniers événements, qui soulignent le danger représenté pour la paix et la sécurité dans cette partie de l'Afrique.

31. J'ai déclaré à plusieurs reprises que les actes de violence ne peuvent qu'engendrer une nouvelle violence et aggraver les conflits plutôt que les atténuer. Nous déplorons profondément les souffrances humaines et les pertes infligées au peuple d'une nation amie et dénonçons fermement ces nouveaux actes d'agression. Il s'agit, comme chacun le sait, du dernier épisode d'une très longue série d'opérations militaires dirigées contre la Zambie et contre d'autres Etats voisins, en particulier le Mozambique et le Botswana. Cette fois-ci cependant, le régime minoritaire de Salisbury n'a même pas cherché sérieusement à présenter un quelconque argument acceptable en ce qui concerne cet acte injustifié.

32. Je n'ai pas à réaffirmer la position qu'a prise la République fédérale d'Allemagne contre ceux qui n'ont aucun respect ni pour l'intégrité de pays voisins souverains ni pour le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Je répéterai simplement que nous condamnons vivement ces actes d'agression. Ils mettent en péril tous nos efforts en vue d'amener par des moyens pacifiques les changements politiques nécessaires au Zimbabwe.

33. Nous vouons toute notre sympathie au peuple et au Gouvernement de la Zambie, victimes une fois encore des attaques du régime illégal de Smith. Les relations entre la Zambie et la République fédérale d'Allemagne sont régies par l'entente et l'amitié. Un grand nombre d'organisations politiques, sociales, culturelles et autres de mon pays sont en contact permanent avec leurs homologues de Zambie. Les institutions fédérales, de même que les organismes publics et privés, contribuent au développement de l'économie et de l'infrastructure zambiennes. Le président Kaunda et son ministre des affaires étrangères ont effectué de fréquentes visites en République fédérale d'Allemagne, où nous avons été très heureux de les accueillir. Les dirigeants politiques de mon pays attachent une importance toute particulière au dialogue permanent avec ces éminents politiciens africains. Compte tenu de cette situation encourageante en matière de coopération, et évoquant ce qu'a dit M. Mwale, nous essaierons d'être l'ami qui se manifeste dans le besoin.

34. J'ajoute pour terminer que, si le projet de résolution dont nous sommes saisis [S/12603] est mis aux voix, notre vote sera affirmatif.

35. M. ROLÓN ANAYA (Bolivie) [interprétation de l'espagnol] : Je voudrais tout d'abord saluer ici la présence du Ministre des affaires étrangères de Zambie, M. Mwale.

36. Je désire expliquer brièvement, pour confirmer ce qu'a déjà déclaré la délégation bolivienne en cet éminent organe au mois de janvier dernier [2058^e séance], comment le peuple et le Gouvernement boliviens rejettent le néo-colonialisme et le racisme. Toutefois, auparavant, je tiens à exprimer toute ma gratitude au Président du Conseil, dont la Bolivie souligne ici la sagacité, pour la patience et l'efficacité qu'il a déployées durant ce débat si difficile et si important, pendant cette semaine si occupée, sur une question venue une nouvelle fois alourdir notre ordre du jour : une plainte à propos de nouvelles violations commises par le régime de Rhodésie du Sud. Je remercie également tous les collègues qui m'ont souhaité la bienvenue, comme vient de le faire le représentant de la République fédérale d'Allemagne, et je répète que la Bolivie, conjointement avec l'autre pays d'Amérique latine qui, au sein du Conseil, représente comme nous la patrie du libérateur Bolívar — et je veux parler du Venezuela —, se trouve au point optimum de son processus historique pour apporter sa coopération dans la pratique, une coopération que nous espérons réaliste et efficace, nous abstenant de vaines déclarations et de discours fatigants qui se traduisent par une pénible dévaluation de la parole et une lourde inflation de documents.

37. A notre avis, le monde actuel est marqué, entre autres caractéristiques, par deux chassés-croisés essentiels dans l'action réciproque du national et de l'international, de l'intérieur et de l'extérieur de chaque société, pour dire les choses simplement. Dans la mesure où la stratification interne dans la polarisation des classes, aujourd'hui reconnue par tous, est devenue internationale dans la vie des pays riches et pauvres, le phénomène de la domination extérieure, des métropoles coloniales, est devenu de son côté national et régional, tandis que le colonialisme de subjugation internationale extracontinentale et des métropoles économiques, politiques ou culturelles dominantes de nos jours se localise, se concentre nationalement, sous des formes diverses et adroites qui le masquent ou le dissimulent. Il y a un colonialisme nouveau, d'apparence indéfinie, que tous qualifient de néo-colonialisme et, qu'il soit d'ordre local ou régional, il est certain qu'il est aussi vaste que puissant sur le plan international et qu'il agit toujours de façon détournée.

38. Ce visage nouveau, le visage masqué de ce phénomène qui continue de faire souffrir des peuples entiers et qui est la honte de l'humanité tout entière, ne se limite pas au processus de spoliation territoriale brutale et de violation de la souveraineté des peuples, comme le montre de façon anachronique et répétée le régime rhodésien. On trouve d'autres facettes du néo-colonialisme dans le racisme, l'abstraction individualiste des droits de l'homme : par exemple, dans les atteintes aux prix des produits de base qui sont vitaux pour un peuple, atteintes qui reviendraient à priver d'oxygène des êtres vivants — c'est le cas en ce moment avec le dumping de l'étain, qui affecte mon pays de façon injuste et absurde au moment même où il fait un effort important pour implanter une démocratie dont l'objectif est la participation populaire sans intervention ni tutelle de quiconque. On trouve une autre facette du néo-colonialisme dans l'attitude arrogante du sous-impérialisme régional, dans la position encerclée dont souffre une nation entière, ma patrie, qui, depuis un siècle, est prisonnière des Andes, alors qu'on parle partout

d'intégration, d'entente fraternelle, de possibilités égales pour tous et d'une solidarité à laquelle les Boliviens ne peuvent croire beaucoup.

39. En moins d'un siècle, nous avons été victimes de quatre guerres internationales et de 200 guerres intestines dans lesquelles le colonialisme, qui nous a traités de manière raciste pendant des siècles, comme une "réserve d'Indiens", a joué un rôle très important, au point que chaque affrontement avait une connotation économique dans la spoliation des matières premières. Les Boliviens ont payé un tribut tragique non seulement de leur richesses physique — guano, salpêtre, caoutchouc, pétrole et étain — mais aussi dans le sang qu'ils ont versé.

40. Vivre spolié et opprimé, nous savons ce que cela veut dire. C'est pourquoi notre attitude est claire et cohérente. D'un côté, nous rejetons le colonialisme sous tous les déguisements derrière lesquels il se cache aujourd'hui : dans le racisme, dans la course aux armements, dans les pratiques des sociétés transnationales, dans le caractère dilatoire et pseudo-juridique d'un droit de la mer exclusivement territorial et féodal, dans l'imposition idéologique et culturelle, et même dans l'intervention arrogante de pays qui prétendent enseigner aux peuples, en plein XX^e siècle, la manière de parvenir à une liberté qui s'acquiert ou s'aliène dans la patrie même. Au milieu de toutes ces tribulations confuses, nous vivons en une époque où personne ne peut plus tromper personne.

41. Mais, avec la solidarité de tous les peuples qui luttent loyalement pour leur liberté et non au profit de l'industrialisme opulent de notre globe, dont les risibles slogans et les tendances passagères ne se soucient pas de préparer pour l'humanité un destin fondé sur l'unité de notre planète, nous pensons que, grâce à des organes comme celui-ci, l'humanité vaincra et surmontera définitivement le niveau tristement infrahumain où peut nous surprendre à n'importe quel moment ce XXI^e siècle qui se rapproche.

42. La Bolivie, avec le Gabon, l'Inde, le Koweït, Maurice et le Nigéria, est auteur du projet de résolution présenté hier au Conseil [S/12603]. Nous nous sommes portés coauteurs de ce texte pour trois raisons principales, que je vais exposer brièvement. Premièrement, le projet de résolution reflète bien l'esprit de la résolution 423 (1978) et d'autres résolutions du Conseil. Deuxièmement, le cas du régime de la Rhodésie a été examiné d'innombrables fois. Il faut faire quelque chose pour que ce régime raciste et d'autres régimes analogues cessent de se moquer de nous et, pour parler franc, de nous rendre ridicules à nos propres yeux. Troisièmement, il faut mettre un terme à ces dangereuses interventions, qui mettent en péril la vie des populations, même si elles ont lieu sous prétexte de leur venir en aide. En effet, la solidarité est une chose et l'intervention en est une autre. De nos jours, il n'est pas admissible que l'on intervienne dans des sociétés humaines qui ne sauraient être traitées par le mépris. Peu importe que ces interventions soient qualifiées de lutte pour ou contre la liberté. On ne peut être libre que dans la dignité.

43. Je remercie encore une fois le Président et les membres du Conseil. Je ferai de mon mieux pour apporter une contribution positive aux travaux du Conseil dans sa tâche

de maintien de la paix et de la sécurité de par le monde. J'ai été témoin avec admiration des efforts dévoués consentis par tous les membres.

44. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de Zambie. Le fait qu'il participe aux travaux du Conseil montre bien l'importance de la tâche de ce dernier : garantir la sécurité de la Zambie face aux actes d'agression incessants du régime raciste illégal de Salisbury.

45. La délégation de l'Union soviétique a écouté avec la plus grande attention la déclaration du Ministre des affaires étrangères de Zambie [2068^e séance]. Il nous a donné une analyse détaillée de la situation créée par les actes d'agression du régime de Rhodésie du Sud contre la Zambie et d'autres Etats africains voisins. Nous partageons entièrement le point de vue exposé par M. Mwale et par beaucoup d'autres représentants qui ont parlé au Conseil.

46. Comme l'a dit et répété la délégation soviétique, la persistance des actes d'agression du régime de Smith est liée directement au fait même que ce régime existe et veut s'accrocher au pouvoir à tout prix. Il y a un rapport direct entre les efforts de Smith pour imposer au peuple du Zimbabwe le prétendu règlement interne et les actes d'agression commis par le régime illégal contre les Etats de première ligne. L'acte d'agression dont nous nous occupons actuellement a été bien chronométré. De connivence avec les responsables du sort de ce territoire colonial, Smith et ses collègues ont essayé de détourner l'attention de l'opinion publique mondiale des tractations de Salisbury deux jours après la conclusion de l'accord, pour que cet acte soulève moins d'indignation dans le monde. L'agression commise contre la Zambie montre une fois de plus que Smith ne fait aucun cas de ceux qui veulent bien accepter de signer ce prétendu règlement interne. Il fait d'eux, virtuellement, les complices d'un crime commis contre un peuple africain frère.

47. Ainsi, le débat actuel du Conseil de sécurité sur la plainte de la Zambie est devenu la suite logique de la discussion au Conseil du problème rhodésien, la suite logique de la condamnation du régime illégal de Smith, et il faut prendre des mesures efficaces non seulement pour mettre fin aux actes d'agression incessants des racistes rhodésiens, mais aussi pour faire disparaître définitivement ces racistes de la scène.

48. Non seulement la dernière attaque des racistes rhodésiens contre la Zambie a soulevé l'indignation de l'opinion publique mondiale, mais elle a aussi montré à l'évidence que les attaques armées et les raids du régime de Smith contre les Etats voisins devenaient de plus en plus graves et dangereux. Par l'expansion systématique de leurs actes d'agression contre les pays voisins, les racistes cherchent à "internationaliser" le problème du Zimbabwe, à intimider les Etats de première ligne et à les forcer à ne plus appuyer la juste lutte des forces patriotiques du peuple zimbabwéen dirigées par le Front patriotique. L'évolution des événements a toutefois montré de façon irréfutable que les processus actuellement en cours en Afrique australe sont irréversibles et qu'aucune provocation armée n'arrêtera la

lutte des peuples pour l'élimination totale et définitive des vestiges du colonialisme et du racisme et des foyers de tension et de conflit qui subsistent dans cette partie du monde.

49. La juste cause de la Zambie et des autres Etats de première ligne aux prises avec les forces armées du régime raciste a reçu un large appui dans le monde entier. C'est ainsi par exemple que l'Organisation de l'unité africaine a déclaré soutenir les Etats de première ligne. Qu'il me suffise de rappeler que l'OUA, à la vingt-neuvième session de son conseil des ministres, tenue à Libreville en juin et juillet derniers, a confirmé une fois de plus que toute attaque du régime raciste contre un Etat de première ligne quelconque serait considérée comme une attaque contre l'Afrique indépendante tout entière et que tous les Etats membres de l'OUA accorderaient à la victime d'une telle agression toute l'assistance possible.

50. Le mouvement des pays non alignés a lui aussi toujours été aux côtés des Etats de première ligne. Ainsi, dans un communiqué [voir S/12595] publié il y a quelques jours par le Bureau de coordination des pays non alignés concernant le dernier acte d'agression commis contre la Zambie par le régime minoritaire illégal, les pays non alignés ont demandé au Conseil de sécurité de condamner le régime illégal de Salisbury, dont l'existence est une menace à la paix et à la sécurité internationales, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer ce régime.

51. Le Groupe africain, dans une lettre adressée au Conseil de sécurité [S/12594], lui demande de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder les droits de la République de Zambie, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

52. A notre avis, ces déclarations constituent un programme d'action clair et précis pour le Conseil.

53. La lutte courageuse de la Zambie et des autres Etats de première ligne pour sauvegarder leur indépendance et leur souveraineté de toute attaque de l'extérieur a toute la sympathie et tout l'appui de l'Union soviétique. Nous sommes heureux de constater que les positions de l'Union soviétique et de la Zambie sur les questions relatives à l'Afrique australe se rejoignent absolument. Je rappelle au Conseil que, dans la déclaration conjointe soviéto-zambienne signée à Lusaka en mars dernier, les parties ont appuyé les revendications du Front patriotique du Zimbabwe, qui exige le transfert immédiat et inconditionnel du pouvoir aux représentants légitimes du peuple. Elles ont condamné catégoriquement l'oppression que fait subir le régime raciste de Rhodésie à la population autochtone du pays, de même que les tentatives faites à Salisbury pour créer au Zimbabwe un gouvernement fantoche. Les parties ont condamné également les attaques de provocation que continuent de perpétrer les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud contre les Etats africains indépendants voisins — l'Angola, le Botswana, le Mozambique et la Zambie. Les parties ont souligné que de tels actes de provocation sont une menace à la paix et à la sécurité non seulement dans la région, mais dans toute l'Afrique et le monde entier.

54. Les derniers événements en Afrique australe sont venus pleinement confirmer la justesse de ces vues, qui

expliquent l'attitude de l'Union soviétique à l'égard de la question qu'examine en ce moment le Conseil. La délégation de l'Union soviétique est prête à appuyer le projet de résolution de six membres non permanents du Conseil [S/12603], qui condamne la dernière provocation armée des racistes sud-rhodésiens contre la Zambie, provocation qui constitue une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. Nous estimons que le Conseil doit réaffirmer que seules l'élimination de l'*apartheid* en Afrique du Sud et la libération du Zimbabwe et de la Namibie créeront les conditions voulues pour éliminer la tension et parvenir à la paix et à la sécurité dans cette région du monde. La délégation de l'Union soviétique a déclaré plus d'une fois au Conseil que ce serait favoriser la prompte libération du peuple martyr du Zimbabwe du joug colonial que de mettre résolument en oeuvre les sanctions les plus efficaces contre les régimes de Pretoria et de Salisbury, conformément au Chapitre VII de la Charte, et notamment de décréter un embargo sur la fourniture des produits pétroliers, comme l'ont proposé ici plusieurs représentants de pays africains.

55. M. HARRIMAN (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un honneur et un privilège pour moi que de saluer ici le Ministre des affaires étrangères de Zambie, qui est venu de si loin présenter une plainte au Conseil de sécurité. Ma délégation a entendu la déclaration du Ministre [2068^e séance] avec une profonde émotion.

56. Ce n'est pas la première fois que la République de Zambie est victime d'une agression de la part des régimes racistes et ce n'est pas la première fois qu'elle vient se plaindre devant le Conseil. Depuis son accession à l'indépendance, la République de Zambie a été à plusieurs reprises la cible de menaces et d'actes d'agression et de violations flagrantes de sa souveraineté de la part du régime colonial portugais, qui a été fort heureusement éliminé, puis du régime illégal de Smith en Rhodésie du Sud et du régime d'*apartheid* en Afrique du Sud. Pendant des années, le régime portugais a reçu un appui militaire et matériel des pays occidentaux pour maintenir sa suprématie en Afrique, et une grande partie des armes qui ont permis la déclaration unilatérale d'indépendance de Smith provenaient des mêmes sources si l'on en juge par les documents publiés par l'Institut des études stratégiques de votre pays, Monsieur le Président, et par l'Institut international de Stockholm d'étude de la paix. On voit clairement, non seulement grâce à ces statistiques, mais aussi grâce aux documents qui figurent dans les archives du Gouvernement des Etats-Unis, qu'il y a eu collusion entre les racistes et les colonialistes pour enrayer la libération et pour appuyer le régime raciste de Pretoria, stratégie qui ne semble pas avoir changé si l'on considère l'attitude des puissances occidentales ces derniers jours lors de la discussion de la question de la Rhodésie du Sud.

57. La République de Zambie paie très cher son appui à la liberté de l'Afrique et son hospitalité aux mouvements de libération conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et d'autres groupes, y compris celui des pays non alignés. A cette occasion, ma délégation désire réaffirmer la grande admiration qu'éprouve le Nigéria à l'égard de la République de Zambie et de son président, Son Excellence M.Kenneth

Kaunda, l'un des plus grands défenseurs de la dignité humaine à notre époque. Au cours de la Conférence de Lagos, à laquelle certains d'entre nous étaient présents, nous l'avons entendu¹ et nous avons eu le privilège d'écouter son message d'engagement et de volonté pour la libération du continent africain. Cela a toujours été la voie qu'il s'est tracée depuis que je l'ai entendu pour la première fois dans les années 1950 au Royaume-Uni, lorsqu'il parlait de l'indépendance de son propre pays.

58. Nous croyons que le Conseil de sécurité doit étudier de très près la déclaration du Ministre des affaires étrangères de Zambie ainsi que celles des représentants d'autres Etats de première ligne et examiner les raisons pour lesquelles les régimes racistes peuvent continuer à se livrer à l'agression. Sinon nous allons simplement adopter une fois de plus une résolution de condamnation qui aura aussi peu d'effet que les résolutions précédentes.

59. Tout d'abord, il faut se rappeler que lorsque ce que l'on appelait la Fédération centrafricaine a été dissoute la puissance coloniale a transféré l'armée de l'air au régime minoritaire de colons blancs en Rhodésie du Sud en dépit des avertissements du Conseil de sécurité.

60. Deuxièmement, le régime de Smith, qui bénéficie d'à peine 1 p. 100 d'appui de la population, n'est rien d'autre que le portier des racistes d'Afrique du Sud. C'est le régime de Pretoria qui assure la survie du régime de Smith et lui fournit l'appareil militaire dont il a besoin.

61. Troisièmement, tout en entendant de nombreuses condamnations, nous voyons les puissances occidentales résister de manière effective et constante à toute action à l'égard du régime de Pretoria qui l'empêcherait de saper les sanctions contre le régime de Smith. Les raisons militent en faveur d'un embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud sont claires mais, là encore, il y a résistance de la part des puissances occidentales. Je pense que le moment est venu pour elles d'appuyer un embargo sur le pétrole ou d'avouer qu'elles ne veulent pas se joindre à une mesure significative pour restaurer la paix en Afrique australe, comme le prouvent leurs actes et leurs réactions ici même au début de la semaine à propos de la question de la Rhodésie du Sud.

62. Quatrièmement, à mesure que la marche de la liberté se rapproche des frontières de l'Afrique du Sud, où les intérêts étrangers ont d'énormes enjeux, les puissances occidentales multiplient les manoeuvres et les machinations pour semer la confusion et le conflit. Il y a au Royaume-Uni et aux Etats-Unis une campagne fort bien orchestrée pour rendre responsables de la situation certaines prétendues divisions au sein des mouvements de libération plutôt que l'intransigeance des régimes racistes ou la mauvaise volonté des puissances occidentales européennes et des Etats-Unis à prendre des mesures significatives.

63. Dès que Smith eut annoncé le prétendu règlement interne, de nombreux hommes politiques et journaux de ces pays l'ont immédiatement appuyé sans se préoccuper de

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.3, annexe V.

savoir ce qu'en pensait le peuple du Zimbabwe. C'est dans ce contexte que le régime de Smith a jugé utile de déclencher une attaque armée contre le Botswana et la Zambie. Les régimes racistes savent que ces Etats africains n'ont pas de forces armées importantes parce qu'ils essaient d'utiliser leurs ressources limitées pour le développement économique et social de leurs pays. Les régimes racistes pensent donc qu'ils peuvent se livrer impunément à l'agression. Mais il faut qu'ils sachent que cette situation ne durera pas. Elle ne peut pas durer.

64. Les rebelles de Salisbury se sont mis à recourir à ce type d'agression pour réagir aux pressions croissantes des combattants de la liberté, qui annoncent la chute du régime chancelant de Smith. La gravité de ces actes de prétendue poursuite par l'armée de gangsters de Smith ne réside pas dans le fait qu'il s'agirait d'un processus normal d'affrontement militaire avec les courageux combattants de la liberté, mais bien dans la nature de l'agression et de ses objectifs. Ce n'est pas seulement une lâcheté sur le plan militaire; cela va à l'encontre de tous les principes et normes civilisés en cas de conflit armé que de se livrer au massacre de civils sans défense — femmes, enfants, infirmes et personnes âgées.

65. Je me souviens qu'en ce conseil, lorsque j'ai eu le privilège d'intervenir à propos d'une question semblable l'année dernière, j'ai rappelé [1985^e séance] le témoignage de nul autre que le sénateur Dick Clark de l'Iowa, qui s'était rendu sur place pour voir ce que l'on appelait les camps de guérilleros et s'était trouvé confronté au spectacle horrible et désespérant de civils mutilés et de villages bombardés au nom du "droit de poursuite". La Croix-Rouge internationale, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ainsi que des entretiens privés m'ont révélé que tel était bien le cas. Des fonctionnaires du Fonds des Nations Unies pour l'enfance m'ont fait connaître en privé le degré de souffrance atteint aux frontières de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud et la déshumanisation d'enfants voués aux anomalies du fait de la faim, de l'agression et de l'insécurité.

66. Chaque fois qu'elle en a eu l'occasion, ma délégation a élevé sa voix pour condamner ce type d'incursion contre des populations civiles sans défense des Etats de première ligne qui ne sont nullement liées à la guerre de libération qui fait actuellement rage en Rhodésie. Nombre de pays africains ont aussi demandé au Conseil de prendre immédiatement des mesures en vue d'enrayer les excès militaires d'Ian Smith. Tous ces efforts n'ont eu que des résultats minimes ou négligeables — tout comme ceux visant la décolonisation de la Rhodésie.

67. Les actes constants d'agression du régime de Smith confirment non seulement notre mépris et notre dégoût, mais également le fait qu'il est urgent d'y mettre fin. L'obstacle essentiel à notre réussite a été notre tendance à sous-estimer la gravité de la situation tendue qui existe dans la région de l'Afrique australe et un engagement plus marqué à l'égard de la lutte dans un proche avenir de la part des Etats d'Afrique qui ne sont pas de première ligne. Ou il s'agit peut-être d'un manque de courage moral et politique pour rétablir la raison en Rhodésie du Sud.

68. Si le Conseil de sécurité ne prend pas des mesures efficaces en vue de protéger les Etats de première ligne contre des attaques violentes, nul ne peut blâmer ces Etats s'ils se voient obligés de trouver d'autres moyens d'assurer leur sécurité. Le Nigéria s'est toujours voué à l'objectif d'encourager les Etats de première ligne à former des positions de défense communes; j'estime que le processus a pris trop de temps déjà pour nous permettre de rester à l'écart.

69. Ma délégation a pris acte avec une attention particulière de la déclaration du Ministre des affaires étrangères de Zambie selon laquelle il existe des preuves que, lors de sa dernière agression contre la Zambie, le régime de Smith a utilisé du matériel militaire étranger. Nous sommes parfaitement conscients du fait qu'il y a eu un "droit de poursuite" parallèle au Liban et qu'en Zambie des matricules en hébreu ont été, dit-on, trouvés sur les avions abattus. Nous estimons que le Conseil doit être saisi de tous les renseignements voulus et exiger une explication complète de la part des pays intéressés.

70. Ma délégation demande une fois de plus au Royaume-Uni et à ses alliés — et ce terme "alliés" est fort intéressant en temps de paix — de respecter les principes de la Charte des Nations Unies. La force ne prime pas le droit. L'Organisation des Nations Unies doit être respectée. Les puissances occidentales doivent s'attaquer aux problèmes fondamentaux de l'Afrique australe. Elles doivent abandonner leur approche théorique, qui ne se fonde pas sur la réalité ou sur la légalité mais bien sur la seule puissance. Il y a une antithèse entre la puissance et le principe. La puissance ne peut s'accompagner de respect et de prestige que si l'on n'en abuse pas, comme l'ont fait les Britanniques en Afrique australe. Placer les gains économiques avant les droits de l'homme est chose vile dans les relations humaines et internationales. Les puissances occidentales doivent faire face à leurs responsabilités; elles doivent prendre des mesures positives — et non pas réagir de façon négative comme ce fut trop souvent le cas ici — afin de mettre un terme aux régimes coloniaux minoritaires de colons fascistes en Afrique australe et, pour une fois, tenir compte des vœux du continent africain soumis à l'exploitation.

71. M. CARPIO CASTILLO (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais pour commencer dire combien nous sommes heureux d'avoir parmi nous le Ministre des affaires étrangères de Zambie. Sa présence ici est à la mesure de la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les pays voisins de la Rhodésie du Sud. Je tiens à lui donner l'assurance de la solidarité du Gouvernement et du peuple du Venezuela avec son pays et avec le peuple zambien.

72. En quelques mots, je voudrais dire que, de l'avis de ma délégation, la question qui retient actuellement l'attention du Conseil de sécurité fait partie du même problème que pose l'existence du régime illégal de Smith, existence qui menace la paix et la sécurité en Afrique australe. Mon pays condamne tout acte d'agression contre tout Etat Membre, quelles qu'en soient les raisons, et surtout lorsque cette agression s'accompagne d'une brutalité qui la transforme en véritable génocide contre les civils, faisant des victimes parmi la population sans défense, notamment les enfants et les personnes âgées.

73. Je voudrais donc rappeler la position du Venezuela, qui a été exposée à maintes reprises : nous repoussons totalement toute intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats. Nous pensons qu'en l'occurrence il y a, en outre, une tentative de la part des rebelles racistes de Rhodésie en vue d'internationaliser un conflit interne, ce qui préoccupe vivement mon pays. Nous connaissons les liens qui existent entre la persistance du régime de Smith, l'*apartheid* et les agressions du genre de celle que vient de subir le peuple zambien.

74. Nous voudrions saisir l'occasion pour dire que nous appuyons le projet de résolution présenté par six membres du Conseil [S/12603] et qu'en conséquence nous voterons pour ce texte.

75. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Ghana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

76. M. BOATEN (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous suis très reconnaissant, ainsi qu'aux membres du Conseil, de m'avoir autorisé à prendre part à ces délibérations.

77. Le 7 mars dernier, le monde a été bouleversé en apprenant du régime illégal d'Ian Smith que les forces de son gouvernement avaient franchi la frontière de la Zambie et s'étaient livrées à un raid contre l'une des bases du Front patriotique de Joshua Nkomo. On nous a dit qu'il s'agissait d'assurer la sécurité le long des frontières du Zimbabwe. On nous a dit, en outre, qu'au moins 38 nationalistes zimbabwéens combattant pour la liberté étaient morts. En vertu de quelle règle du droit international un pays peut-il attaquer un pays indépendant ? En vertu de quel principe du droit international un pays peut-il en attaquer un autre sous prétexte d'assurer la sécurité de ses frontières ? En admettant que le pays ainsi victime d'une attaque ne soit pas en mesure de répondre de la même manière, que fera-t-il ? Probablement rien. Dans de telles circonstances, c'est la force des armes qui prévaut. Dans ce cas, le monde se trouve en présence de la loi de la jungle à l'état pur.

78. Le Ministre des affaires étrangères de Zambie a dit au Conseil mercredi dernier [2068^e séance] que le jour de l'attaque, à 9 h 45, deux bombes avaient été larguées à faible altitude dans la région de Luangwa pour détourner l'attention de la défense aérienne de Kavalamanja. En outre, il a indiqué que 22 Zambiens étaient morts et que 19 avaient été blessés. Le Conseil et la communauté internationale doivent condamner cette agression brutale.

79. Nous nous demandons pourquoi Ian Smith a décidé de lancer cette attaque alors qu'il venait de signer un accord avec un secteur des nationalistes. Pensait-il que c'était là une façon de faire accepter l'accord qu'il avait signé avec le révérend Muzorewa, Ndabaningi Sithole et Jeremiah Chirau ? Ou pensait-il que c'était là une façon de le faire rejeter ? Si c'est la première raison qui est juste, Ian Smith est un bien mauvais juge de la nature humaine. Si c'est la seconde raison qui est juste, il aurait pu parvenir à ses fins sans procéder à l'attaque. Par cette attaque, il a en fait décidé de quitter la table de négociation.

80. Nous ne pouvons accepter l'idée selon laquelle cette opération répondait à des besoins de légitime défense. La procédure des négociations avait été fixée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 415 (1977). Si, pour une raison ou une autre, il avait été impossible de suivre ces dispositions, on aurait pu s'attendre que Smith et les autres dirigeants africains avec lesquels il avait conclu l'accord continuent à négocier avec M. Nkomo et M. Mugabe avant de signer, car tout accord pour être valable doit être accepté par l'ensemble du peuple du Zimbabwe.

81. A cet égard, je voudrais citer un extrait de la déclaration que nous avons faite l'an dernier à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale :

"Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale reconnaissent depuis longtemps la légitimité de la lutte de libération. Les circonstances et l'intransigeance de ses adversaires armés, dont nous avons pu noter les dernières manifestations, ont forcé ceux qui participent à cette lutte légitime à prendre les armes. Et s'il faut en croire la Déclaration de Maputo, la légitimité de la lutte armée a également été reconnue par presque tous les pays. Mais l'oppression que mène une minorité armée sur une échelle aussi terrifiante, comme c'est le cas en Rhodésie du Sud, doit assurément susciter une résistance légitime armée, et plus encore lorsque les négociations et même les sanctions obligatoires se sont avérées inefficaces pendant si longtemps ; dans ces circonstances, rien dans la lettre ou dans l'esprit de la Charte n'interdit la légitime défense. Il faut reconnaître aussi que ce ne sont pas ces sanctions inefficaces et appliquées sans vigueur jusqu'ici ni les dialogues intermittents et infructueux qui ont persuadé Smith à négocier plus sérieusement. Mon gouvernement est donc convaincu qu'il faut pleinement appuyer les pressions et les maintenir au maximum²."

Notre position n'a pas changé.

82. A cet égard, il appartient à la communauté internationale de condamner sans réserve le prétendu argument de légitime défense avancé par Ian Smith pour justifier son attaque préméditée et gratuite contre la Zambie du 6 au 8 mars dernier. Je suis sûr que cet acte a gêné ses partisans, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Rhodésie, y compris ceux avec lesquels il a conclu son prétendu accord interne.

83. Le Gouvernement ghanéen s'oppose aux attaques de cette nature et les condamne sévèrement lorsqu'elles ont lieu dans un pays indépendant. Comme le Conseil le sait, ce n'est pas la première fois que Smith se livre à des attaques gratuites de ce genre contre un pays souverain. Le 9 août 1976, l'aviation du régime illégal a attaqué un camp de réfugiés dans le village de Nyazonia au Mozambique et a tué plus de 600 personnes sans défense, y compris des femmes et des enfants. A la fin du mois d'octobre et au milieu du mois de novembre 1976, le régime illégal s'est livré impunément à de nouveaux actes d'agression contre le Mozambique. Il s'agissait alors d'une opération de grande

² Les comptes rendus officiels de la Quatrième Commission paraissent sous forme analytique. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Quatrième Commission, 28^e séance*, par. 35.

envergure contre les provinces de Gaza et Tete. Cette opération fit plus de 300 morts. Le Botswana aussi a été victime de l'agression de Smith. Nous avons tous le devoir de venir en aide par tous les moyens aux pays qui sont victimes de la violence commise par le régime de Smith.

84. Par ces actes d'agression gratuits, M. Ian Smith prouve à l'ensemble du monde que son régime minoritaire est une source de grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Il est donc urgent de prendre toutes les mesures voulues pour mettre un terme au régime de Smith et établir un gouvernement fondé sur la majorité.

85. Les actes criminels du régime minoritaire de Smith visent à faire pression non seulement sur la Zambie, mais également sur les Etats de première ligne et leurs peuples, qui sont fermement et activement solidaires des peuples du Zimbabwe et de la Namibie dans leur lutte légitime en vue de la libération nationale. La clique de Smith met gravement en péril la sécurité d'Etats africains souverains en déclenchant des agressions militaires ouvertes contre la souveraineté et l'indépendance des Etats voisins et en opprimant le peuple du Zimbabwe. Le peuple d'Afrique ne renoncera cependant pas à appuyer la lutte légitime du peuple du Zimbabwe en vue de parvenir à l'indépendance fondée sur un gouvernement par la majorité. De telles attaques armées menées n'importe où dans le monde représentent, de l'avis du Ghana, une violation évidente du droit international et une menace certaine à la paix et à la sécurité internationales. Nous devons fermement les condamner, car elles sont lourdes de conséquences internationales dangereuses.

86. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République socialiste du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

87. **M. PHAM DUONG** (Viet Nam) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil, de me donner l'occasion de participer à cet important débat.

88. Ma délégation a suivi avec beaucoup d'attention la situation en Afrique australe et ce prétendu règlement interne qui a été suivi par d'ignobles attaques militaires perpétrées par le régime minoritaire raciste illégal de Rhodésie du Sud. Nous avons écouté attentivement la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République de Zambie [2068^e séance], dans laquelle il nous a donné les détails des attaques commises par les forces de Smith contre la Zambie.

89. Les récents actes de barbarie et de sauvagerie perpétrés par les troupes d'infanterie et les avions de Smith du 6 au 8 mars dernier ont entraîné de lourdes pertes en vies humaines et en biens. Ces attaques, jointes à celles du régime de Smith contre le Botswana et le Mozambique, ont eu de graves conséquences sur les Etats de première ligne.

90. Ces attaques révèlent une fois de plus la nature agressive et arrogante du régime de Smith, qui est en train, grâce à l'appui des impérialistes, de compromettre la stabilité de la région en semant la discorde parmi les peuples

d'Afrique australe, engendrant ainsi une menace permanente à la paix et à la sécurité dans cette partie du monde.

91. La délégation du Viet Nam tient à exprimer son indignation devant les actes de barbarie commis par le régime raciste de Smith contre la Zambie et à dénoncer de manière ferme ces attaques menées contre le peuple de la République de Zambie épris de paix et de liberté. Nous nous sommes également associés au Bureau de coordination des pays non alignés pour condamner, dans le communiqué publié le 10 mars [voir S/12595], cette violation flagrante de la République de Zambie par le régime de Smith.

92. Au cours des délibérations lors de nombreuses réunions du Conseil de sécurité à propos de la situation en Rhodésie du Sud, de nombreux représentants sont parvenus à la conclusion que cette situation était due à l'existence du régime raciste minoritaire illégal de Smith et qu'il était temps de le remplacer par un véritable gouvernement de la majorité.

93. Chacun se rappelle que nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité demandaient que soit mis un terme définitif au régime minoritaire raciste illégal de Smith, mais, jusqu'à présent, celui-ci continue d'exister, plus rusé et arrogant que jamais. Ce régime cherche par tous les moyens à imposer son existence et sa domination au peuple du Zimbabwe. Le prétendu règlement interne récemment élaboré par Smith en est la preuve.

94. Depuis son annonce officielle par la presse, "le règlement interne" a été catégoriquement rejeté par le peuple du Zimbabwe et par son dirigeant, le Front patriotique du Zimbabwe. Il a également été rejeté et condamné par la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans la résolution qu'il a adoptée récemment, le Conseil de sécurité l'a déclaré illégal et inacceptable [résolution 423 (1978)]. Ma délégation s'associe aux autres délégations pour rejeter et condamner ce prétendu règlement interne.

95. Nous estimons que tant qu'il persistera en Rhodésie du Sud ce régime minoritaire raciste illégal représentera un danger d'agression et de domination et que la paix et la sécurité ne pourront être garanties dans la région.

96. Le peuple vietnamien, par son expérience de la lutte contre l'impérialisme et pour son salut national, appuie fermement et catégoriquement la légitime lutte du peuple zimbabwéen sous la direction du Front patriotique du Zimbabwe en vue de l'élimination radicale du régime raciste illégal de Rhodésie du Sud et pour l'indépendance authentique et l'autodétermination du Zimbabwe. Nous réaffirmons notre solidarité infaillible au Gouvernement et au peuple de la République de Zambie ainsi qu'aux autres Etats de première ligne dans leur résolution de lutter contre le régime minoritaire raciste illégal de Rhodésie du Sud, et nous apprécions tout particulièrement l'aide désintéressée apportée par le peuple et le Gouvernement de la Zambie en dépit de lourds sacrifices. Nous demandons au Conseil de prendre les mesures les plus efficaces pour faire cesser les activités sanguinaires du régime de Smith et pour mettre un terme définitif au régime illégal installé à Salisbury.

97. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je mets aux voix le projet de résolution qui fait l'objet du document S/12603.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté³.

98. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite maintenant faire une déclaration pour expliquer mon vote en ma qualité de représentant du ROYAUME-UNI.

99. Parmi tous ceux qui ont pris la parole au cours de ce débat, j'ai écouté avec la plus grande attention le Ministre des affaires étrangères de Zambie [2068^e séance]. M. Mwale a fait clairement état de l'importance des victimes et des dégâts qu'a entraînés l'attaque armée dirigée contre son pays. Je pense qu'aucun d'entre nous n'a désormais plus de doute sur ce qui est arrivé. Il y a eu manifestement une attaque préméditée et préparée, d'une très grande intensité, de la part des forces du régime illégal de Salisbury. Cela, je le condamne, et de façon très vive. Nous avons fait savoir de manière très ferme au régime illégal notre position au sujet de cette affaire.

100. Je désire également témoigner notre sympathie et notre tristesse au Gouvernement et au peuple de Zambie pour les pertes subies. Nous sommes parfaitement conscients du fait que la Zambie a souffert plus que tout autre pays des tragiques événements survenus en Rhodésie depuis plus de 12 ans. Nous sommes tout à fait conscients des lourds sacrifices économiques qu'elle a consentis. Nous avons tenu particulièrement compte de cette situation dans notre programme d'assistance à l'Afrique. La Zambie peut compter sur le Royaume-Uni, qui lui apportera toute son aide dans l'avenir et encouragera les autres pays à faire de même.

101. D'autres raisons militent bien sûr en faveur d'une condamnation de cette attaque et d'autres du même genre qui ont été lancées contre le Botswana et le Mozambique par le régime illégal. Ces attaques entravent considérablement les efforts en cours pour parvenir à une solution pacifique du conflit. Elles enveniment l'atmosphère et durcissent les positions des parties intéressées. Certains orateurs ont persiflé l'objectif d'une solution pacifique. Je remarque cependant que les pays qui doivent côtoyer ce problème troublant ne persiflent pas les efforts en vue d'un transfert pacifique du pouvoir. Je puis donner l'assurance au Conseil que nos efforts tendront vers cette fin.

102. Beaucoup d'orateurs ont également répété que l'élimination du régime illégal mettrait fin à des attaques de ce genre. C'est bien mon avis. Beaucoup ont également dit à l'envi que le Royaume-Uni n'avait rien fait pour que le régime soit renversé. Je ne suis pas d'accord. Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit il y a trois jours [2067^e séance], mais le fait est que nous avons œuvré activement, avec nos collègues des Etats-Unis, pour mettre au point un accord qui se traduise effectivement par l'élimination du régime minoritaire. J'adjure tous les membres du Conseil et les Membres de l'Organisation des Nations Unies de ne pas

s'engager dans des récriminations historiques, particulièrement du genre de celles que nous avons eu l'occasion d'entendre ce matin, car elles sont fréquemment inexactes et irréflechies. D'ailleurs, les récriminations, aussi plaisantes soient-elles pour celui qui s'y adonne, ne sont guère constructives. Je prie donc ceux qui sont en mesure d'exercer leur influence d'utiliser celle-ci pour soutenir nos efforts en vue d'organiser une conférence réunissant tous ceux qui sont aujourd'hui engagés dans la lutte.

103. Pour des raisons qui ressortent clairement de ce que j'ai déjà dit, ma délégation a jugé bon et nécessaire de se joindre au vote et d'accepter la résolution dont nous venons de discuter. Ce faisant, je dois ajouter qu'en rappelant la résolution 423 (1978) — et en fait la résolution 326 (1973) — il convient de se rappeler également que ma délégation s'est abstenue sur cette résolution, que notre position sur la légitimité de la lutte est bien connue et que le huitième alinéa du préambule de la résolution que nous venons d'adopter est une réaffirmation des résolutions de fond sur ce sujet. Pour ce qui est du paragraphe 4, je rappelle que mon gouvernement a déjà fait certaines propositions à cette fin, propositions qui nécessitent la coopération de toutes les parties intéressées.

104. En ma qualité de **PRESIDENT**, je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de Zambie, qui désire faire une déclaration.

105. **M. MWALE (Zambie)** [*interprétation de l'anglais*] : J'ai suivi très attentivement les délibérations de cette réunion que le Conseil de sécurité a consacrée à la plainte de mon pays concernant les actes d'agression commis par le régime raciste illégal. Au nom du Gouvernement zambien, je tiens à remercier ceux qui ont exprimé leur soutien à la Zambie et ont condamné l'invasion préméditée et non provoquée de la Zambie par le régime de Smith du 6 au 8 mars dernier. Ma délégation a été profondément touchée par l'expression de solidarité qui s'est manifestée à l'égard de la Zambie. Cela est très réconfortant.

106. Vos nobles paroles, Monsieur le Président, de même que celles des autres membres du Conseil, seront transmises au peuple zambien et à tous ceux qui ont perdu des proches au cours de cette invasion. Le moment est venu pour moi de vous exprimer notre gratitude, à vous personnellement, pour votre compréhension et votre aptitude à résister à la tempête. Veuillez transmettre ce sentiment à votre gouvernement dans l'espoir que ce message déclencherà l'action positive nécessaire à Whitehall. Je tiens également, par votre intermédiaire, à dire une fois encore la gratitude de ma délégation au Secrétaire général pour ses efforts infatigables en vue d'améliorer la situation en Afrique australe.

107. Au risque de me répéter, je dirai que ma délégation est toujours d'avis que le renversement immédiat de Smith et de son appareil d'oppression demeure le point central de toute solution du problème rhodésien. L'éviction de Smith est la seule chose qui puisse mettre fin aux souffrances de tous les Zimbabwéens dans ce malheureux pays, la seule chose qui puisse éliminer de façon décisive les dangers résultant des actes fréquents d'agression commis contre les Etats de première ligne voisins. En fait, c'est la seule façon d'éviter une guerre internationalisée en Afrique australe.

³ Voir résolution 424 (1978).

108. La Zambie remercie les membres du Conseil d'avoir adopté la résolution à l'unanimité. Il faut que cette action serve d'avertissement aux rebelles de Rhodésie du Sud. Nous aurions certes préféré que la résolution prévoie des mesures en vue de mettre un terme immédiatement à cette situation, mais nous sommes assez réalistes pour savoir qu'une résolution n'est pas une fin en soi mais un moyen en vue d'une fin, une fin qui, dans le cas qui nous occupe, est constituée par l'indépendance authentique des Zimbabwéens.

109. Je voudrais évoquer un point qui a été soulevé ce matin par un des membres du Conseil. J'ai pris note de la déclaration du représentant des Etats-Unis, l'ambassadeur McHenry, relative à l'identité de certains avions abattus par l'armée zambienne au cours de la dernière attaque rhodésienne. Je tiens à souligner que mon gouvernement poursuit son enquête et que nos militaires sont tout à fait capables d'identifier les marquages et les sources d'origine de ces armes. Dès que l'enquête sera terminée, le monde connaîtra la vérité.

110. Il faut que le Conseil reste saisi du problème une fois le débat terminé, car la situation en Afrique australe se détériore de jour en jour. Comme nous l'avons déjà dit, les régimes minoritaires intensifient le conflit et consolident leurs forces d'oppression. A ce sujet, ne vous laissez pas tromper par quelques Noirs de Rhodésie qui ont tendu la main à Smith dans ce prétendu accord interne. La communauté des Nations Unies doit être guidée par la résolution 423 (1978) qui a rejeté les manœuvres de Smith.

111. Enfin, je lance une nouvelle fois un appel au Royaume-Uni et à ses alliés occidentaux pour qu'ils agissent de façon plus décisive à l'égard du régime illégal de Rhodésie. Monsieur le Président, je vous connais personnellement et je sais combien vous vous intéressez à cette question; votre sincérité dans cette affaire ne fait pas le moindre doute dans mon esprit. Aussi, quand je rappelle qu'il est indispensable que le Gouvernement de Sa Majesté à Londres, en coopération avec les autres pays occidentaux, exerce d'autres pressions sur Smith, cela ne veut pas dire que nous ne connaissions pas l'intérêt personnel qui est le vôtre en cette matière.

112. L'Ouest ne peut espérer que les Africains continueront de se rendre à des négociations inutiles et sans

issue, dont certaines ont même retardé la prise de mesures positives. Le problème, c'est que si l'Ouest continue de se montrer indécis en ce qui concerne le problème rhodésien, comme cela est le cas depuis 1965, il devra faire face aux conséquences de ses omissions et de ses erreurs. L'Afrique libre et nos amis redoubleront d'efforts pour libérer le Zimbabwe et la Namibie.

113. Le Conseil doit savoir, d'après les preuves dont il dispose, qu'en ce moment, et particulièrement dans cette situation de guerre avec la Rhodésie, le problème rhodésien ne peut pas être résolu sans la participation du Front patriotique. En d'autres termes, parce qu'il s'agit d'une situation de guerre, aucune solution ne peut intervenir sans la participation de ceux qui se battent. Le Front patriotique s'appuie sur les Etats de première ligne et sur l'Organisation de l'unité africaine. Il est bien évident que les propositions anglo-américaines et, du reste, toutes autres suggestions et propositions positives soumises à l'Afrique ne pourront aboutir en dehors de la participation des Etats de première ligne. Il est donc logique que tant que les régimes illégaux de Rhodésie et d'Afrique du Sud n'auront pas cessé d'attaquer ces Etats de première ligne, de tuer et de mutiler leurs citoyens, il sera très difficile à ceux d'entre nous qui sont sur place d'accueillir favorablement de telles discussions ou propositions. C'est aussi simple que cela. A notre avis, Smith n'est pas sérieux quand il dit qu'il souhaite un règlement négocié. En effet, alors même qu'il donne au monde l'impression d'être intéressé à des discussions sur la base du principe "à chacun une voix", sans oublier les autres formules qu'il a utilisées, il attaque la Zambie, le Botswana ou le Mozambique. Pour nous, cela n'a pas de sens. Si ceux qui ont de l'influence sur Smith veulent vraiment voir intervenir un règlement négocié, il faut qu'ils l'empêchent d'attaquer la Zambie, le Mozambique et le Botswana.

114. Je ne menace personne. Je donne seulement un avertissement opportun et amical au nom de ceux d'entre nous qui subissent les conséquences de cette situation. Les Africains sont las de recevoir des promesses qui ne sont jamais tenues. Pour aboutir au succès en Afrique australe, il faut assurer au Zimbabwe et à la Namibie l'indépendance et un véritable gouvernement par la majorité.

La séance est levée à 13 h 15.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
